



BTS Agricole AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

Brevet de Technicien Supérieur Agricole

Diplôme national de niveau 3



Public ciblé :

Jeunes entre **16 et 29 ans** révolus.

Condition d'accès :

- Etre titulaire d'un Bac Pro Aménagements Paysagers, Bac Pro Productions Horticoles, Bac STAV ou Bac S (option bio).

Dérogations possibles pour d'autres cas

(En l'absence de diplôme en lien avec les spécificités de la filière, orientation possible vers 1 année préalable de remise à niveau des enseignements professionnels)

- Tests et entretien de positionnement.

Modalités d'inscription :

- Dossier de préinscription / candidature en ligne : ► www.campusvertdazur.fr

- Lettre de motivation, bulletins scolaires, certificats, diplômes.

Modalités de sélection et d'entrée en formation :

- Entretien tripartite,
- Signature du contrat d'apprentissage
- Sous réserve des places disponibles

Votre statut :

Vous serez **salarié.e** sous **contrat d'apprentissage** (-30 ans) ou contrat de professionnalisation (+30 ans) .
(+ d'infos : WWW.service-public.fr)

Rémunération :

Votre **rémunération** mensuelle sera calculée en % du SMIC selon votre âge et l'année de formation.

Organisation de la formation :

- **Alternance** entre l'entreprise et le centre de formation **sur 2 ans**

(2 à 3 semaines / mois au CFPPA).

Soit **1350 h de formation en centre**, le reste en entreprise.

- Calendrier de formation :

Septembre à Juin.

Examens :

- Formation en **Contrôles continus en Cours de Formation (CCF)** comptant pour 50% du diplôme.

- **Epreuves terminales** (plusieurs épreuves) comptant également pour 50% du diplôme.

Individualisation :

Adaptation des parcours selon :

- les acquis académiques (VAA) et de l'expérience (VAE)

- les besoins spécifiques des personnes en situation de handicap

De la programmation et la conception jusqu'à la réalisation et la gestion, le titulaire de ce BTS devra garantir la cohérence technique, le respect de la logique de conception et les règles de l'art de l'aménagement paysager.

L'OBJECTIF

Le titulaire de ce diplôme pourra maîtriser les techniques de suivi d'un chantier d'aménagement.

Il/elle pourra réaliser les tâches suivantes :

- Concevoir des projets, en dessiner les plans, (coupes, élévations, perspectives)
- Etablir les devis correspondants
- Préconiser, le cas échéant, des choix de végétaux, d'équipements et de matériaux.

Par ailleurs, il/elle aura la charge des démarches administratives d'ouverture du chantier, de l'établissement du planning, de la gestion et du suivi des travaux.

Ce technicien ne hautement qualifié.e peut être employé.e dans un bureau d'études, une entreprise d'aménagement ou une collectivité territoriale.

L'objectif de cette formation est l'insertion professionnelle. Toutefois les titulaires du BTSA sont de plus en plus nombreux à continuer leurs études (CS, écoles d'ingénieurs, Licences pro, CPGE).

POURQUOI L'APPRENTISSAGE ?

Choisir l'apprentissage c'est associer une formation diplômante à une expérience professionnelle, avec des atouts que la plupart des autres voies ne peuvent proposer. C'est la possibilité de pouvoir exercer en situation réelle ses capacités d'aptitude au métier. De plus, ce cursus permet à l'apprenti d'être rémunéré pendant toute sa formation ! Au final, vous serez doublement récompensé par l'obtention d'un diplôme et par une expérience professionnelle qui vous permettront de vous insérer plus rapidement dans le monde du travail.

L'alternance repose sur une relation tripartite entre l'apprenti, son maître d'apprentissage et le centre de formation, dans un climat de confiance et d'engagement réciproques.

LES AVANTAGES DE L'APPRENTISSAGE



ÊTRE
RÉMUNÉRÉ
PENDANT SA
FORMATION



ASSOCIER
THÉORIE ET
PRATIQUE EN
ENTREPRISE



ACQUÉRIR DES
SAVOIRS ET
SAVOIR-FAIRE AVANT
SON ENTRÉE SUR LE
MARCHÉ DU TRAVAIL



DÉBOUCHER
RAPIDEMENT
SUR UN
EMPLOI

LE CONTENU DE LA FORMATION

La formation est construite à partir de situations professionnelles afin de favoriser les liens entre connaissances théoriques, techniques, professionnelles et pratiques.

Enseignement technique et professionnel :

- Les contextes et les déterminants des aménagements paysagers
- Connaissance et gestion des végétaux.
- Technique d'implantation et de construction pour l'aménagement paysager.
- Gestion technico-économique de chantier.
- Participation à l'élaboration d'une proposition d'aménagement paysager.

TRE :

- Techniques de recherche d'emploi et élaboration de projet

Enseignement général :

- Organisation économique, sociale et juridique.
- Expression, Communication.
- Langue.
- Sport
- Traitement des données
- Technologie de l'information et de la communication

Module d'initiative locale

(enseignement à l'initiative de l'établissement) :

- La biodiversité au service de la gestion des espaces végétalisés urbains

LES MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Cours théoriques en face à face, travaux pratiques en extérieur, projets de groupe, visites pédagogiques, rencontres partenariales, participations à des manifestations de territoire.
(Consultez le référentiel du diplôme sur www.chlorofil.fr)

Venez découvrir nos supports pédagogiques sur notre site internet :



www.campusvertdazur.fr

Site et formations accessibles aux personnes en situation de handicap

LES DÉBOUCHÉS

Exemples de poursuites de formation possibles :

- CS Collaborateur du concepteur paysagiste, CS Constructions Paysagères
- Ecoles d'ingénieurs, Licences Professionnelles, Classes préparatoires grandes écoles
- Formations professionnalisantes, Formations professionnelles courtes 100% Nature.

- Insertion professionnelle** : Chef.fe de chantier, Conducteur.trice de travaux, responsable dans les entreprises du paysage ou les collectivités territoriales

Réussite aux examens*

88%

Satisfaction globale*

79%

*Session 2021-2022



Contactez-nous !

CAMPUS VERT D'AZUR

Service Formation Apprentissage

88, Chemin des Maures - 06600 ANTIBES

Tél : 04 92 91 02 33

E-mail : cfppa.antibes@educagri.fr

Site web : www.campusvertdazur.fr



Comment s'inscrire en BTSA AP Aménagements Paysagers apprentissage à ANTIBES ?

1. Inscription impérativement sur Parcousup

- Le professeur principal ou le coordinateur peut vous accompagner .
- Pour nous trouver, tapez dans la barre de recherche « **BTSA AP apprentissage ANTIBES** » ;
- Le CFA RAP délègue au CFPPA d'Antibes la gestion de la formation et le suivi pédagogique des alternants. Les temps de formation en centre se dérouleront au Pôle apprentissage du CFPPA d'Antibes (88, chemin des Maures – Antibes).

2. Solliciter des renseignements sur la formation et la recherche d'entreprise

- La fiche détaillée correspondante à cette formation est consultable sur le site internet du Campus Vert d'Azur <https://www.campusverdazur.fr/l-apprentissage>
- Vérifier que les objectifs de la formation correspondent bien à votre projet professionnel.
- Pour l'ensemble des questions sur la formation, la pédagogie, et son organisation :
- Pour toute question sur la signature et la réglementation liées au contrat d'alternance :
- Venez rencontrer l'équipe pédagogique du CFPPA d'Antibes ✉ 88, chemin des Maures – Antibes :
Aux matinées de l'orientation, à la JPO. Inscrivez-vous <https://www.campusverdazur.fr/>



@ cfppa.antibes@educagri.fr
☎ 04.92.91.02.33

@ cfarappaca@educagri.fr
☎ 04 92 38 20 70

3. Demande de dossier de préinscription

- Créer votre **espace candidat** sur le site internet de notre campus vert d'azur <https://www.campusverdazur.fr/pr%C3%A9-inscriptions>
- Télécharger le **dossier de préinscription**, complétez le, c'est un pdf modifiable.
- Renvoyez** le dossier de préinscription ainsi que toutes les pièces complémentaires en version dématérialisée @: inscription@campusverdazur.fr Si vous n'avez pas d'employeur, conserver la fiche employeur et le mandat.

4. Confirmez votre intérêt pour la formation

- Votre admissibilité** sera indiquée par mail au fil de l'eau dès que votre dossier parcousup est complet et le vœu confirmé.
- Si vous n'êtes plus intéressé par cette formation, il est important que vous **mettiez à jour PARCOURSUP** et que vous refusiez l'acceptation de candidature.

5. Entrée en formation – inscription définitive

- La **recherche d'un employeur prêt à vous accueillir en alternance est indispensable** et relève de votre initiative.
- Sous réserve du nombre de places disponibles, votre **inscription définitive** en formation dépendra de :
 - l'obtention de votre **BAC**,
 - la **contractualisation avec un employeur**.
- Un **entretien tripartite** entre le maître d'apprentissage, un représentant de la formation et vous devra être effectué préférentiellement avant de commencer votre contrat.

N'hésitez pas à nous contacter, nous sommes disponibles pour répondre à vos questions par @, ☎,

